

Bureau Fédéral

Réunion du mardi 23 Mai 2023 en visioconférence

Présents : M. Jean-Pierre HUNCKLER – Président de séance
Mmes Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, Nathalie LESDEMA, Stéphanie PIOGER et
Frédérique PRUD'HOMME
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, René KIRSCH, Paul
MERLIOT et Yannick OLIVIER

Excusés : MM. Stéphane KROEMER, Gérald NIVELON, Alain SALMON et Jean-Pierre SIUTAT

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD et Amélie MOINE
MM. Tahar ASSED, Raymond BAURIAUD, Jacques COMMERES, Alain
CONTENSOUX (DTN-DG – le vendredi), Sébastien DIOT, Jérôme PRIGENT et
Matthieu SOUCHOIS.

N°	Annexe
1	Annexe 01 – 2023-05-23 BF Présentation DTN

1. Coupes d'Europe 2023-2024

Alain CONTENSOUX dévoile le nom de l'équipe ayant le plus de joueuses internationales 5x5 et 3x3 engagées dans son équipe pour la, saison 2023-2024, suite à la liste déposée chez un huissier le 6 mars 2023 :

Lyon LDLC Asvel Féminin (7 internationales – voir l'annexe 1).

Il rappelle l'ordre préférentiel applicable pour déterminer les équipes qualifiées pour les Coupes d'Europe pour la saison 2023-2024 (voir la suite de l'annexe 1) :

1. L'équipe qui a dans son effectif le plus grand nombre d'internationales seniors françaises 5x5 et 3x3 au 17 mai 2023, inscrites sur une liste établie par la Direction Technique Nationale : Lyon LDLC Asvel Féminin
2. L'équipe Championne de France LFB 2023 : Lyon LDLC Asvel Féminin
3. L'équipe classée première à l'issue de la phase 1 du championnat LFB 2022-2023 : Lyon LDLC Asvel Féminin
4. L'équipe vainqueur de la Coupe de France 2022-2023 : Basket Landes
5. Les équipes déterminées selon l'ordre du classement à l'issue de la phase 1 du championnat LFB 2022-2023

Les 2 premières équipes désignées selon cet ordre se verront prioritairement attribuer une place en Euroleague.

Une fois le nombre de places européennes attribuées à la France connu, le Bureau Fédéral validera, en juin, les équipes qui seront engagées dans ces deux compétitions européennes.

Accord du Bureau Fédéral.

2. Compensation clubs LFB – Dérogations règlementaires

Suite à la validation du Bureau Fédéral du 12 mai 2023 du dispositif permettant à l'ensemble des clubs de LFB de recruter une joueuse supplémentaire non-formée localement pour la saison 2023-2024, les clubs de la Ligue Féminine de Basket ont demandé une adaptation. Alain CONTENSOUX propose donc de modifier les dérogations règlementaires validées lors du Bureau Fédéral du 12 mai 2023 pour la saison 2023-2024, afin que la possibilité de recruter une joueuse non formée localement (JNFL) supplémentaire soit applicable aux seuls clubs de LFB qui libèreraient une joueuse (voir la suite de l'annexe 1).

Accord du Bureau Fédéral.

3. Statuts-types des Comités et Ligues

Stéphanie PIOGER remonte la problématique que rencontreraient certains Comités qui auront, à compter des élections de 2024 l'obligation d'interdire la possibilité d'avoir plus de 2 licenciés d'un même club au sein de leur Comité Directeur.

Après débat, elle propose d'augmenter cette limitation jusqu'à à 3 licenciés maximum d'un même club.

Accord du Bureau Fédéral.

4. Questions diverses

Yannick OLIVIER demande s'il sera possible de participer au prochain Bureau Fédéral, à Clermont-Ferrand, en visioconférence. Une réponse lui sera apportée après vérification auprès de la Caisse d'Epargne qui nous accueillera.

Christian AUGER était présent à la Finale de la Coupe de France Basket Entreprise 3x3 à la Hoops Factory de Lille le week-end dernier. Il souligne la très bonne ambiance et la très bonne organisation du Pôle 3x3.

Christian AUGER était dans la journée au Job Dating organisé dans les Jardins du Ministère du Travail en présence du Ministre du Travail et de la Ministre des Sports.

Prochain Bureau Fédéral le vendredi 9 juin 2023 à Clermont-Ferrand.